

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 059-2017
Type d'intervention: Postulat
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2017.RRGR.175

Déposée le: 20.03.2017

Motion de groupe: Oui
Motion de commission: Non
Déposée par: PLR (Schmidhauser, Interlaken) (porte-parole)
PLR (Vogt, Oberdiessbach)
PLR (Giauque, Ittigen)

Cosignataires: 9

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 23.03.2017

N° d'ACE: du
Direction: Direction de l'instruction publique
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Ecoles enfantines: moins d'enseignement en tandem

Le Conseil-exécutif est chargé de s'assurer que

1. les classes d'école enfantine puissent en principe être gérées par *un* enseignant ou *une* enseignante, la prise en charge supplémentaire devant être assurée en premier lieu par des auxiliaires de classe ;
2. l'enseignement en tandem ne soit dispensé qu'en seconde priorité sur demande justifiée (en particulier lorsqu'un soutien pédagogique spécialisé s'avère nécessaire).

Développement :

La prise en charge des classes d'école enfantine est incontestablement un défi. Cela est avant tout lié au fait que de nombreux enfants ne possèdent pas (encore) certaines compétences de base, notamment car aujourd'hui, ils intègrent l'école enfantine à un plus jeune âge.

A l'heure actuelle, l'enseignement en tandem prend des proportions imprévues, sans toutefois apporter en soi une plus-value pédagogique. Il convient par conséquent de freiner cette tendance par des mesures appropriées.

Lorsque les enfants sont assistés dans les défis de la vie quotidienne (comme attacher ses lacets, aller aux toilettes, s'habiller pour l'enseignement en plein air, etc.), ce n'est pas la mission éducative de l'enseignement en tandem qui importe, mais bien l'aide pratique. Celle-ci peut et devrait être fournie en particulier par de bons auxiliaires de classe. Il s'agit d'une solution adéquate et nettement moins coûteuse.

En règle générale, la conduite pédagogique de l'enseignement devrait quant à elle être entièrement assurée par *un* enseignant ou *une* enseignante. C'est ce principe qu'il faut soutenir.

Motivation de l'urgence : l'intervention présente une solution possible aux mesures d'économie qui seront débattues lors de la session de novembre.